

Promotion 20

Indications relatives au bilan sur le terrain

Conformément aux Lignes directrices pour la formation pratique en Travail social, le bilan sur le terrain est la 4^{ème} étape du Projet de formation professionnelle de l'étudiant-e et permet de porter un regard global sur le processus réalisé. Il permet de se concentrer sur le processus de formation singulier de l'étudiant-e ainsi que la mise en œuvre du DCPT 2^o partie.

Modalités

- Il réunit l'étudiant-e, le-la PF et le-la RFP et se déroule sur le lieu de formation pratique.
- Il a lieu en principe au cours du dernier mois de chaque période de FP.
- La durée estimée d'un bilan sur le terrain est de deux heures et demie.
- **Il est demandé à l'étudiant-e d'établir un ordre du jour de cette séance (à envoyer au préalable au RFP) et d'en assurer l'animation jusqu'au moment de la négociation de la note.**

Cette séance est structurée **en trois parties** :

La première partie est consacrée à l'**évaluation** :

- L'étudiant-e fait part de son autoévaluation. Le contenu de celle-ci porte sur la compréhension du contexte institutionnel spécifique, les événements marquants de la période de formation pratique, les éléments liés au DCPT 2^o partie, les compétences développées, les modalités d'évaluation ou tout autre aspect à mettre en discussion.
Pour préparer son autoévaluation, l'étudiant-e se basera sur son DFP pour mettre en évidence les apprentissages réalisés notamment durant les séquences pédagogiques, les séminaires d'intégration et la Table ronde évaluative.
- Le-la PF évalue plus particulièrement :
 - l'acquisition des compétences développées par l'étudiant-e
 - la réalisation par l'étudiant-e de ses objectifs d'apprentissage
 - le processus d'apprentissage : l'engagement, l'implication, la posture éthique et réflexive de l'étudiant-e, sa capacité à s'organiser.
 - la capacité d'autoévaluation de l'étudiant-e.
- Le-la RFP évalue plus particulièrement :
 - la posture réflexive de l'étudiant-e face à l'expérimentation de la pratique professionnelle
 - la capacité d'explicitation de son expérience professionnelle et de rendre compte de l'acquisition des compétences visées par écrit (rapport d'évaluation de la FP rédigé de l'étudiant-e) et par oral (lors du bilan)
 - la capacité d'autoévaluation de son processus de professionnalisation.
 - toute autre information pertinente relative aux exigences de la partie intégration du Module FP (retour formatif de la Table ronde, engagement dans le processus de professionnalisation et des travaux demandés, respect des échéances).

La deuxième partie est consacrée à la **négociation de la note** à attribuer à la période de formation pratique. Le PF et le RFP remplissent ensuite la 3^{ème} partie du Dossier « Contrat Pédagogique Tripartite » (DCPT 3^{ème} partie) nécessaire à la validation du Module Formation Pratique.

La troisième partie consiste en la communication et l'argumentation formelle de la note à l'étudiant-e.

Si un événement exceptionnel justifiant une modification de la note attribuée devait survenir entre le moment du bilan et la fin de la période de FP, le-la PF est tenu-e d'en informer le-la RFP. Ensemble, ils prendront les décisions qui en découlent.